



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 9 février 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame le Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre des Finances concernant la construction d'une centre intégré pour personnes âgées à Rumelange et d'une maison de soins à Differdange.

Un reportage diffusé aujourd'hui sur les ondes de *RTL Radio Lëtzebuerg* fait état de retards substantiels dans la construction des deux centres susmentionnés. En effet, les études en relation avec la construction des projets en question remontent aux débuts des années 2000. A ce moment-là, leur financement était assuré via le fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux et le suivi assuré par l'Administration des bâtiments publics. En 2007, la gestion des dossiers est reprise par l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » (SERVIOR) et leur financement semble désormais transiter par le fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales.

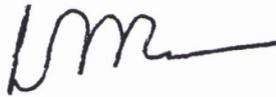
Quelque 10 ans plus tard, les projets de construction susmentionnés ne sont toujours pas réalisés.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Messieurs les Ministres :

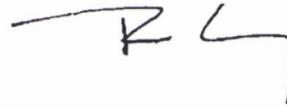
- Le gouvernement peut-il confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, le gouvernement peut-il nous expliquer les retards dans la réalisation desdits projets ?
- Le gouvernement peut-il confirmer que l'avant-projet détaillé pour la construction de la maison de soins à Differdange a été achevé fin 2016 et que les travaux ont

entretiens débuté, conformément à la réponse fournie par Madame le Ministre de la Famille et Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n°2524 du 3 novembre 2016 de Monsieur le Député Marc Spautz?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Laurent Mosar  
Député



Gilles Roth  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

Luxembourg, le 12 MARS 2018

Réf. 2018/4710

Dossier suivi par :  
Dominique Faber  
Tél : 247 86540

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le :  
12 MARS 2018

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

**Concerne :** question parlementaire n° 3618 de Messieurs des Députés Laurent Mosar et Gilles Roth

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse commune du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures et du Ministère des Finances à la question parlementaire n° 3618 de Messieurs les Députés Laurent Mosar et Gilles Roth, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Corinne CAHEN

**Réponse commune de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration, de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Monsieur le Ministre des Finances à la question parlementaire n° 3618 de Messieurs les députés Laurent Mosar et Gilles Roth**

---

1.

Nous confirmons que, depuis janvier 2006, les projets de Rumelange et de Differdange sont passés du fonds d'investissements sanitaires et sociaux de l'Etat au fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales.

De ce fait, la gestion des projets de Rumelange et de Differdange a été reprise par l'établissement public "Centres, foyers et services pour personnes âgées", ci-après dénommé **SERVIOR**.

2. et 3.

Les cheminements des historiques des deux projets, s'inscrivant dans l'article 17 de la loi de création de l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" et garantissant que l'établissement puisse rénover, moderniser, reconstruire voire remplacer les anciennes constructions reçues de la part de l'Etat, sont similaires depuis 2001 jusqu'à 2010.

➤ **Période 2001 à 2010**

○ **Année 2001**

Les projets de Rumelange et de Differdange ont été lancés en 2001 avec pour maître d'ouvrage l'administration des bâtiments publics (ABP). Les budgets pour les projets en question étaient prévus par le fonds d'investissements sanitaires et sociaux de l'Etat.

Dans le cadre de la complexité des projets, il est à souligner qu'il était prévu de réaliser les projets sur des sites sur lesquels des CIPA's voire des Maisons de soins étaient déjà implantés entraînant une construction en phases du fait que le site devra rester opérationnel. De plus, sur le site de Differdange, une partie des immeubles sont classés et ceux-ci étaient à intégrer dans le projet de construction.

Les programmes prévoyaient une capacité :

- de 120 lits pour Rumelange ;
- de 150 lits pour Differdange.

○ **Année 2005**

En mai 2005, il était prévu de présenter les dossiers respectifs à la Commission d'analyse critique (CAC).

Les budgets se chiffraient à l'époque à :

	indice de construction de 10/2004	indice de construction de 10/2017
pour Rumelange	53 700 000,00 €	69 691 675,54 €
pour Differdange	58 800 000,00 €	76 310 438,02 €

Pour des raisons de comparabilité, les montants ont été ramenés à l'indice de ce jour.

○ **Année 2006**

Avec le passage en 2006, des projets de Rumelange et de Differdange du fonds d'investissements sanitaires et sociaux de l'Etat au fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales, SERVIOR en est devenu le maître d'ouvrage.

Le transfert des projets avait par ailleurs pour impact une revue importante des budgets. En effet, les budgets des projets éligibles au financement par le ministère furent calculés sur la base d'un prix par lit se chiffrant à EUR 210.000/lit (indice à la construction 552,23 de 2001).

De ce fait, les budgets pour les projets ont été ramenés à :

	indice de construction de 10/2004	indice de construction de 10/2017
pour Rumelange	28 226 391,18 €	35 590 214,22 €
pour Differdange	31 754 690,07 €	40 038 991,00 €

Pour des raisons de comparabilité, les montants ont été ramenés à l'indice de ce jour.

Les nouveaux budgets alloués ont fait en sorte que les projets existants ont dû être abandonnés.

○ **Année 2010**

Lors de la remise des plans du projet Rumelange au stade APS en 2010 en vue d'une approbation par le ministère de la Famille, SERVIOR a été informé en juin 2010 que, suite à une décision du Conseil de

Gouvernement dans le cadre des discussions concernant les investissements indirects de l'Etat, le projet avait été retardé au programme pluriannuel des dépenses du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales.

Un courrier identique parvenait simultanément à SERVIOR pour le projet de Differdange.

➤ **Période 2010 à 2014**

Voilà pourquoi SERVIOR a, sans toutefois négliger les projets de Rumelange et de Differdange, poursuivi les projets en cours d'élaboration et de construction suivants :

– **Centre du Rham**

La phase de construction de 2007 à 2013/2014 a mené à la création d'une capacité de 221 lits de type CIPA sur un site historique tout en nécessitant un relogement de 135 clients en 2007 et une réaffectation de quelque 150 collaborateurs.

– **Diekirch**

La construction qui a été achevée en 2013 a mené à la création d'une capacité de 110 lits de type maison de soins. Dans le même cadre, la décision fut prise en 2012 de fermer le CIPA de Mertzig et de transférer les clients et le personnel. En parallèle, SERVIOR a convenu avec la commune de Diekirch d'une reprise du personnel et des clients du CIPA sous gestion communale, a mis en place une collaboration avec la précitée et assisté la commune lors de la fermeture du CIPA communal.

– **Vianden**

La construction, en remplacement du CIPA de Vianden, jusqu'alors hébergé au couvent de Vianden, a été achevée en 2013 et a mené à la création d'une capacité de 72 lits de type maison de soins.

Dans ce contexte, il est important de faire référence à l'historique du projet Vianden, montrant des parallèles aux dossiers de Differdange et de Rumelange, et donc à la durée de réalisation.

En effet, ce dossier a été lancé en 2000 dans le cadre de la loi à l'origine de la création de Servior sur demande de SERVIOR avec pour maître d'ouvrage l'ABP et était donc financièrement repris dans le fonds d'investissements sanitaires et sociaux de l'Etat. Le projet initial prévoyait la création de chambres modernes moyennant extension et transformation du site où le CIPA fut localisé à l'époque, à savoir du couvent.

Lors de la remise du dossier complet en avril/2004 aux instances officielles en vue des accords de la future construction, le dossier a été refusé et abandonné au motif de "bâtiment classé" concernant le centre en question.

Fin 2004, début 2005, la commune a proposé un nouveau site à SERVIOR pour la construction d'une structure pour personnes âgées.

➤ **Période 2014 - 2018**

– **Rumelange**

En référence à l'historique du dossier de Rumelange évoqué dans la question parlementaire n° 2067 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval et de Monsieur le Député Marc Spautz, SERVIOR a poursuivi les travaux jusqu'en 2015 sur le dossier marqué entre autres en 2013 par la signature d'une convention entre l'Etat et SERVIOR réglant le financement du projet et par la communication de l'autorisation d'exploitation en février 2014 par l'Administration de l'Environnement ou encore par l'accord de la part du ministère de l'Intérieur quant au dossier Plan d'Aménagement particulier (PAP).

C'est en 2015 que des divergences avec l'architecte ont commencé, portant sur la maîtrise budgétaire et technique et aboutissant à un litige duquel le bourgmestre a été informé en février 2016.

Actuellement, le litige perdure, malgré des efforts fournis par SERVIOR pour trouver une solution.

– **Differdange**

Dans le cadre du dossier Differdange, il est rappelé que SERVIOR a été informé en mars/2011 que la commune n'attribuera pas d'autorisation de construction sur le site choisi à ce moment-là et que la commune envisage de proposer à SERVIOR un nouveau site.

En juillet/2012, la commune a présenté à SERVIOR le terrain situé à Differdange-Fousbann dont certaines parties restaient à acquérir par la commune. Aussitôt, SERVIOR a repris les planifications sur le nouveau site en vu d'une capacité de 140 lits. En octobre 2016, la commune et le ministère des Finances ont convenu des modalités afin de disposer des terrains pour la construction.

Compte tenu du besoin en lits, SERVIOR a décidé en 2016, avec le soutien de son ministère de tutelle, d'augmenter la capacité de l'ordre de 60 lits en passant ainsi de 140 à 200 lits.

Comme indiqué lors de la réponse dans la question parlementaire n° 2524 du 3 novembre 2016, SERVIOR avait l'intention de finaliser l'Avant-projet détaillé (APD) du projet Differdange pour fin 2016 pour débiter ensuite les phases d'exécution.

Dans le seul but de garantir une parfaite maîtrise technique et budgétaire de ce projet d'envergure, il a été décidé, lors de la finalisation de l'APD, de charger un consultant externe de l'analyse du dossier.

Le conseil d'administration de SERVIOR vient de nous informer de la validation du dossier, qui sera soumis à l'avis de la Commission d'Analyse des Projets d'Investissements dans les domaines social, familial et thérapeutique le 16 mars 2018, avant d'être soumis pour approbation au Conseil de Gouvernement.

De plus et en référence à la réponse à la question parlementaire n°2067, et plus précisément la volonté du conseil d'administration de SERVIOR de travailler activement sur l'élaboration d'une stratégie de construction globale ayant pour but de remplacer le plus rapidement possible les anciennes structures affectées par l'Etat dans le cadre de la Loi par des centres modernes répondant aux normes actuellement en vigueur ainsi qu'aux attentes des clients futurs, SERVIOR a poursuivi d'autres dossiers dont:

– **Bascharage**

Une maison de soins de 200 lits est prévue d'être réalisée à Bascharage. Le projet se trouve en phase finale d'APD ; il sera soumis à l'avis de la Commission d'analyse critique le 13 mars 2018.

➤ **Projets futurs**

– **Mondorf**

Dans un souci de créer des capacités supplémentaires, la demande de SERVIOR pour un nouveau projet de construction a été avisé favorablement par le ministre de tutelle. Les démarches en vue d'un reclassement du terrain sont en cours.

– **Bofferdange**

Dans un souci de moderniser les capacités actuelles et de créer de nouvelles capacités, SERVIOR est en train de procéder à une analyse du site actuel, en vue d'y créer une nouvelle structure portant le nombre de lits disponibles à environ 200 unités.